



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 FEVRIER 2025

Convocation le : 28 janvier 2025

Tél : 05 6189 08 41

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Claudette BOURREL, Louis DUCOS, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI.

Absents représentés : Suzanne BERSON-BELLOT, Lionel CLAVERIE (arrivé à 18h30).

Secrétaire de séance : Guy FRANCO

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 16 décembre 2024.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

A la demande de la Commission « Association », M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement des sommes suivantes aux associations :

- | | |
|---------------------|------------|
| - Choraltitude | 300,00 € |
| - Tous à vos livres | 2 200,00 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

TRAVAUX TROTTOIRS RUE DE LA POCHE

Travaux de réfection des trottoirs de la Rue de la Poché pour 234m², le devis se monte à un total de 7 992,90 € TTC. Une proposition d'intervention payante sur les paliers des riverains sera faite au prorata des surfaces.

LOGEMENT DE LA POSTE

Logement de la poste, au vue des garanties fournies par Mme CAMBOURS Justine, les conseil municipal est d'accord pour la location à partir du 17 février 2025

AEROTHERME SALLE DE GYM

L'aérotherme de la salle de Gym est à remplacer pour un montant de 1 276 €.

LOCAL ASSOCIATION DE CHASSE

Réunion avec l'association de chasse le mercredi 5 février pour le local. Accord de fourniture de l'électricité à condition de mise aux normes de l'installation. La mairie fournira une cuve de 1000 litres pour l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'Urbanisation de la RD88 (tranche 2) et la nécessité pour mener à bien l'opération de solliciter des aides auprès des services du Conseil Départemental de la Haute Garonne.
Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

La part communale, pré-étude ressort à 202 698,54 Euros TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la pré-étude de COMMINGEO pour un montant de : 168 915,45 Euros HT soit 202 698,54 Euros TTC
- Sollicite des services du Conseil Départemental une aide sous forme de subvention
- Sollicite l'inscription du programme sur le budget départemental « urbanisation »

- Autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission notamment en ce qui concerne la signature des contrats de travaux et des conventions relatifs à cette affaire (marchés, bons de commandes, convention commune Conseil Départemental etc...).

- S'engage à créer les ressources complémentaires nécessaires pour mener à bien l'ensemble de cette opération.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

Subvention accordée pour la tranche 1.

- Assemblée Générale de l'association de pêche : l'association sera arrêtée, la continuité de la gestion du lac sera faite par la fédération départementale.
- Médiathèque municipale : une convention départementale va être signée avec le Conseil Départemental.
Attente de devis pour les panneaux de signalisation de la médiathèque.
Achat d'un équipement informatique pour un montant de 1 145,39 €.
- Pétanque : préparation du terrain de jeu, voir les emplacements possible : le long de la Poste et côté tennis.
Mise en place de bancs.
- Assemblée générale du CIF, dimanche 9 février à 11h.
- Demande de l'ELLES pour la remise en place de la cage de but côté vestiaires. Louis DUCOS n'est pas d'accord et propose un but amovible. Coût d'un but amovible neuf dans les 2 500€. La commission en relation avec les associations va demander aux dirigeants de l'ELLES s'ils ont un but amovible à fournir.
Autre demande de l'ELLES : mise en place de 4 cages de but en travers du terrain pour le foot à 8 (plateaux U12 et U14). Un devis de 2 873,12€ HT (3 447,74€ TTC) de la société Prozon est présenté par Christian ADER qui précise qu'une subvention (jusqu'à 1149,25€) est possible de la part du CD31.
Mise au vote pour l'achat :
 - 3 contre : Jacques ALBENQUE, Guy FRANCO, Louis DUCOS
 - 2 abstention : Claudette BOURREL, Jenny LAFORGUE
 - 5 pour : Marc TONELLI, Suzanne BERSON BELLOT, René LOUGARRE, Franck FEUILLERAT, Christian ADER.L'achat est approuvé. Le maire est chargé de passer commande. La demande de subvention sera faite en parallèle. L'obtention de cette subvention ne conditionne pas l'achat.
- Bâtiment Chemin de La Lanne (PEYROUTON) : suite aux réserves faites sur le PLUi, doit être classé conformément au permis de construire à savoir, entrepôts, ateliers, bureaux.
- Il va être demandé aux 4 associations stockant du matériel dans les anciens ateliers municipaux de vider les lieux car le bâtiment sera démoli au printemps. Conformément à la délibération du 12 août 2024, M. le Maire va passer commande auprès de l'entreprise DURAN pour la démolition du bâtiment dès l'obtention du permis de démolir.
- Des études vont être lancées pour la transformation du local commercial de l'ancienne poste en logement et pour la création d'un troisième logement dans le bâtiment à côté de la salle des fêtes.
- Cuve incendie : devis pour l'installation pour un montant de 12 900 € (terrassement, installation, clôture)
Il faut rajouter l'achat de la bâche incendie, du terrain et les frais de notaire.
- Les caméras sont posées devant la mairie
- Les jeux enfants sont arrivés. Christian, Claudette et Marc vont définir les emplacements.
- Manifestations : prévenir la gendarmerie 3 mois avant. Une information va être diffusée aux associations.
- Mise en place de 3 ralentisseurs (2 au ravaillon du Changaou et 1 au chemin de la Guinssoune) et 14 panneaux pour un total de 10 000 €. Pris en compte par le Pool routier.

- **Réunion PLUi le 17 février**
- **Changement des pneus arrière du tracteur pour un montant de 1 347,83 € TTC.**
- **Préparation d'un Labarth'Info**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 heures 04

Le secrétaire :

Le Maire :



